

Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe concernant l'impact sur la Mission Locale de Saint-Josse de la suppression des aides à l'emploi.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Derrière les décisions techniques et les montages juridiques, ce sont aujourd'hui des femmes, des parcours de vie et des liens humains qui sont menacés.

À Saint-Josse, une cinquantaine d'aides ménagères travaillent au sein du service *Atouménage* de la Mission locale. Ces travailleuses, souvent issues de parcours fragiles, ont trouvé là bien plus qu'un emploi : une dignité retrouvée, une stabilité, une place dans notre société. Mais elles ne sont pas seules concernées. Des habitants, parfois isolés ou vulnérables, ont construit avec elles des relations de confiance précieuses, essentielles à leur quotidien.

Or, la fin annoncée du cumul des aides à l'emploi et des titres-services met en péril cet équilibre fragile. La Région évoque un soutien d'environ 2.000 euros par mois et par travailleuse. Derrière ce chiffre, c'est toute la question de la responsabilité collective qui est posée : peut-on laisser disparaître un tel dispositif sans réaction ?

La commune ne peut pas abandonner ces travailleuses ni les habitants qui dépendent de ce service.

Dans ce contexte, je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Quel est l'impact concret de cette réforme sur l'avenir des travailleuses d'*Atouménage* et sur les habitants qui dépendent de leur accompagnement au quotidien ?
2. La commune a-t-elle évalué le coût réel qu'impliquerait la reprise, même partielle, de cette aide — estimée à 2.000 euros par mois et par travailleuse — et ce que représenterait un tel effort au regard de l'enjeu humain ?
3. Face à cette situation, la commune est-elle prête à prendre ses responsabilités pour éviter une rupture brutale de ces emplois et de ces liens humains, et à envisager des solutions concrètes pour ne pas les abandonner ?